



**Syndicat Mixte du
Parc Routier de la Réunion**
13, Allée Maureau
97490 Sainte Clotilde

Délibération N°2022/SMPRR-CS-218

Objet : rapport d'activité des mandataires de la SPL HORIZON REUNION

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion, s'est réuni le jeudi 8 septembre 2022 à 10h00 en seconde séance, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 2 septembre, en présentiel et par visioconférence selon les dispositions mentionnées dans la convocation du Président du Syndicat mixte du Parc Routier de la Réunion, compte tenu des mesures sanitaires en cours et en présentiel au 13 Allée MAUREAU 97 490 Sainte-Clotilde.

Nombre total de délégués : 14 dont 7 titulaires et 7 suppléants
Présents : 3 titulaires
Absents :
Procuration :

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

- Monsieur Jacques TECHER
- Madame Virginie GOBALOU (en audioconférence)
- Monsieur Patrice BOULEVART

Pour le Département de la Réunion :

Pour le SDIS de la Réunion :

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical,

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents,

Vu la délibération N°2021/SMPRR-CS-172 sur la désignation du Président du SMPRR ;

La SPL Horizon Réunion a été créée en juillet 2013. Elle s'inscrit dans une démarche de valorisation des ressources naturelles locales. Son rôle est d'accompagner les collectivités locales actionnaires dans le développement de projets concrets aux enjeux énergétiques. Ses domaines d'action sont : la maîtrise de la demande en énergie, les énergies nouvelles, l'observation, la gouvernance, l'information et la sensibilisation.

Délibération N°2022/SMPRR-CS-218



En application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales le Président transmet le rapport écrit de la société aux membres de l'assemblée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Comité syndical :

- **PREND ACTE** du rapport de gestion de la SPL HORIZON REUNION

A Sainte Clotilde, le 08/09/2022

Le Président du Parc Routier de la
Réunion



Jacques TECHER